

Un « Mémoire de Mensa » au Comité spécial sur la réforme électorale

(L'auteur de ce mémoire est un membre de Mensa Canada et le terme « Mémoire de Mensa » est utilisé pour distinguer ce mémoire des autres mémoires que le Comité peut recevoir. Il ne signifie pas que Mensa Canada l'appuie.)

1. Objet

- 1.1 En utilisant les moyens existants de recueillir et de compter les voix lors d'une élection fédérale, déterminer le nombre de sièges à la Chambre des communes auxquels chaque parti politique a droit, en proportion du nombre total des voix exprimé pour chaque parti politique lors de l'élection.
- 1.2 Désigner quel candidat représentera chacune des circonscriptions électorales.
- 1.3 Au moyen d'un protocole similaire aux protocoles existants, déterminer la personne qui obtient le soutien de la majorité des députés, pour désigner cette personne au gouverneur général en vue d'une nomination à titre de premier ministre.

2. Vote

- 2.1 Pour rehausser l'acceptation de cette réforme électorale par le grand public, le présent mémoire propose de ne pas apporter de modifications aux circonscriptions électorales existantes ou aux procédures actuelles de dépôt, de collecte et de dénombrement des bulletins de vote.
- 2.2 Il est proposé qu'Élections Canada dépouille le nombre total de voix reçues de toutes les sources pour chaque parti politique et calcule le pourcentage du total des voix pour chaque parti. Ce pourcentage sera utilisé pour calculer le nombre de sièges auquel chaque parti a droit à la Chambre des communes.
- 2.3 À la page 2 se trouve un exemple de proposition du « Mémoire Mensa » appliquée à la 42^e élection générale du 19 octobre 2015. (De nombreuses personnes sont étonnées d'apprendre combien de partis politiques obtiennent des voix lors d'une élection générale.)
La colonne « En avance dans les circonscriptions » montre le nombre de sièges à la Chambre des communes remportés par les divers partis politiques, au moyen du système électoral SMUT. La colonne « Droit à des sièges » indique le nombre de sièges à la Chambre des communes auquel chaque parti aurait droit si l'on utilise le système électoral de la représentation proportionnelle.

3. Attribution de sièges à des circonscriptions électorales

- 3.1 Le Parti libéral a « gagné » (obtenu la pluralité) dans 51 circonscriptions électorales de plus que leur droit à des sièges à la Chambre des communes. L'examen des résultats électoraux a révélé que 51 candidats libéraux ont obtenu moins de 45,88 % des voix dans leurs circonscriptions électorales. Celles-ci ont alors été attribuées aux autres partis conformément à leurs droits et au pourcentage des suffrages exprimés pour eux. La page 3 illustre l'attribution des sièges aux différents partis selon les droits déterminés par la proportion des suffrages exprimés pour chaque parti au Canada.

Exemple de la proposition du « Mémoire Mensa » appliquée à la 42^e élection générale, 19 octobre 2015

Affiliation politique	Voix valides	Pourcentage du total	Devant dans les circonscriptions électorales	Droit à un siège	Ajustement nécessaire
Alliance du Nord	136	0,00 %			
Animal Alliance/Environment Voters	1 699	0,01 %			
Bloc Québécois	818 652	4,66 %	10	16	+6
Canada Party	271	0,00 %			
Parti action canadienne	401	0,00 %			
Parti de l'Héritage Chrétien du Canada	14 558	0,08 %			
Parti communiste du Canada	3 868	0,02 %			
Parti conservateur du Canada	5 600 496	31,89 %	99	108	+9
Parti pour l'Avancement de la Démocratie	1 187	0,01 %			
Parti vert du Canada	605 864	3,45 %	1	12	+11
Indépendant	30 190	0,17 %		1	+1
Parti libéral du Canada	6 930 136	39,47 %	184	133	-51
Parti Libertarien du Canada	34 273	0,20 %		1	+1
Parti Marijuana	1 148	0,01 %			
Parti Marxiste-Léniniste du Canada	9 521	0,05 %			
Nouveau Parti démocratique	3 461 262	19,71 %	44	67	+23
PRCT	91	0,00 %			
Parti Pirate du Canada	908	0,01 %			
Parti Progressiste Canadien	4 476	0,03 %			
Parti Rhinocéros	7 313	0,04 %			
Parti des aînés du Canada	157	0,00 %			
Parti Forces et Démocratie	8 106	0,05 %			
Parti pour nouer des liens entre Canadiens	122	0,00 %			
Parti uni du Canada	57	0,00 %			
Autre	24 461	0,14 %	0	0	0
Totaux	17 559 353	100,00 %	338	338	0

Référence : <http://www.lop.parl.gc.ca/About/Parliament/FederalRidingsHistory>

Exemple de la proposition du « Mémoire Mensa » appliquée à la 42^e élection générale, 19 octobre 2015

Ajustements représentatifs des circonscriptions électorales

<u>Circonscription électorale</u>	<u>BQ</u>	<u>C</u>	<u>PV</u>	<u>Ind</u>	<u>Lib</u>	<u>Libert</u>	<u>NPD</u>
Edmonton-Centre		+1			-1		
Edmonton Mill Woods				+1	-1		
Burnaby-Nord—Seymour			+1		-1		
Coquitlam—Port Coquitlam			+1		-1		
Mission—Matsqui—Fraser Canyon					-1		+1
Pitt Meadows—Maple Ridge			+1		-1		
Steveston—Richmond Est		+1			-1		
Surrey-Centre					-1		+1
Vancouver Granville					-1		+1
Kildonan—St. Paul		+1			-1		
Fundy Royal			+1		-1		
Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest			+1		-1		
Cambridge			+1		-1		
Davenport					-1		+1
Hamilton-Est—Stoney Creek					-1		+1
Hastings—Lennox and Addington		+1			-1		
Kenora					-1		+1
Kitchener-Sud—Hespeler		+1			-1		
London-Ouest			+1		-1		
Newmarket—Aurora		+1			-1		
Niagara-Centre					-1		+1
Nickle Belt					-1		+1
Ottawa-Centre			+1		-1		
Parkdale—High Park					-1		+1
Peterborough—Kawartha		+1			-1		
Sault Ste. Marie		+1			-1		
St. Catharines		+1			-1		
Thunder Bay—Rainy River					-1		+1
Thunder Bay—Supérieur-Nord			+1		-1		
Toronto—Danforth			+1		-1		
Whitby			+1		-1		
York Sud—Weston					-1	+1	
Alfred-Pellan					-1		+1
Argenteuil—La Petite-Nation					-1		+1
Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia	+1				-1		
Châteauguay—Lacolle					-1		+1
Chicoutimi—Le Fjord					-1		+1
Compton—Stanstead					-1		+1
Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine					-1		+1
La Prairie	+1				-1		
LaSalle—Émard—Verdun					-1		+1
Laurentides—Labelle	+1				-1		
Longueuil—Charles-Lemoyne	+1				-1		
Louis-Hébert					-1		+1
Montarville	+1				-1		
Québec					-1		+1
Rivière-des-Milles-Îles					-1		+1
Saint-Jean					-1		+1
Saint-Maurice—Champlain					-1		+1
Shefford					-1		+1
Thérèse-de-Blainville	+1				-1		
	+6	+9	+11	+1	-51	+1	+23

4. Choix d'un premier ministre

- 4.1 Le gouverneur général du Canada doit choisir comme premier ministre la personne la plus susceptible d'obtenir la confiance de la Chambre des communes qui est élue; c'est généralement le leader du parti politique qui détient le plus grand nombre de sièges dans cette chambre (Wikipédia). Dans un système de représentation proportionnelle pluripartite, il est peu probable qu'un parti politique obtienne une majorité de sièges et il est assez fréquent pour différents partis de former des coalitions de partis qui ont des politiques différentes et des qualités de leadership divergentes.
- 4.2 Le présent « Mémoire de Mensa » propose que les députés choisissent le premier ministre par scrutin secret, comme dans le protocole dont ils se servent pour choisir le Président de la Chambre des communes. Cette méthode assurerait que le gouverneur général qui a choisi le premier ministre obtienne la confiance de la majorité de la Chambre des communes qui est élue. En outre, elle établirait clairement que le premier ministre est responsable devant le Parlement, et non l'inverse, et elle habiliterait le premier ministre à choisir pour son cabinet des gens compétents et chevronnés de tous les partis.

5. Avantages de la proposition du « Mémoire de Mensa »

- 5.1 Aucun changement ni ajout n'est requis aux circonscriptions électorales actuelles.
- 5.2 Du point de vue des électeurs, aucun changement ni ajout n'est requis aux bulletins de vote actuels ou aux procédures actuelles de dépôt, de collecte et de rapport des bulletins de vote.
- 5.3 Cette proposition prévoit une représentation proportionnelle littérale, dans le cadre de laquelle le nombre de sièges auxquels chaque parti politique a droit est directement proportionnel au nombre total des suffrages exprimés pour ce parti par les électeurs du Canada.
- 5.4 Un candidat qui a obtenu la pluralité des voix dans sa circonscription électorale, mais qui n'a pas droit à un siège à la Chambre des communes, est remplacé par un autre candidat de la même circonscription électorale, ce qui maintient la représentation par une personne connue de la collectivité.
- 5.5 Le gouverneur général reçoit une indication claire de la personne qui obtient la confiance de la majorité des membres élus de la Chambre des communes pour l'aider à nommer le premier ministre.

Présenté par :

Robert Charles Radford
Duncan (Colombie-Britannique)